



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

Séance du 31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent(s) et excusé(s) : Monsieur LARROQUE Francis.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Monsieur Francis LARROQUE a donné procuration à Monsieur Michel LAUDA pour l'ensemble des votes.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

OBJET : Déviation d'Orthez Sud – Commune de Loubieng.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le projet de création de la déviation Sud de la Commune d'Orthez. Il explique que, depuis plusieurs mois, différentes solutions ont été envisagées et que des plusieurs tracés ont été élaborés par les services techniques du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.

De nombreuses réunions publiques ont été organisées et, à l'issue de ces dernières, un consensus s'est dégagé autour du projet dénommé « tracé 1B5 ».

A la lecture de ce document, il apparaît que notre Commune est concernée par cet aménagement.

Monsieur le Maire présente le projet aux conseillers et leur demande de se positionner.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré.

ACCEPTE de retenir le tracé 1B5 proposé par les services de techniques du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques pour la déviation Orthez Sud,

DEMANDE à l'ensemble des services chargés de la réalisation de cette déviation de veiller à préserver au maximum les habitations les plus proches du tracé et à limiter les nuisances environnementales.

CHARGE Monsieur le Maire d'informer de la présente décision :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Marianne par Chavanon



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent(s) et excusé(s) : Monsieur LARROQUE Francis.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Monsieur Francis LARROQUE a donné procuration à Monsieur Michel LAUDA pour l'ensemble des votes.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

OBJET : Extension des compétences de la Communauté de Communes de LAGOR en matière d'habitat.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de LAGOR ne peut intervenir que dans le cadre de compétences qui lui sont déléguées par les Communes membres.

Il expose qu'en février 2007, le Programme Local de l'Habitat (PLH) des Communautés de Communes de Lacq, Lagor, Arthez de Béarn et Monein a été approuvé par le Comité Régional de l'Habitat.

Le Syndicat Mixte du Pays de Lacq détient d'ores et déjà une compétence en matière de coordination et de suivi des actions du PLH.

La possibilité d'une action plus forte du S.M.P.L. en faveur de l'Habitat a été étudiée, dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat.

Le Maire expose que le comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de Lacq et le Conseil communautaire ont approuvé respectivement lors de leur séance du 6 février 2009 et du 16 mars 2009 l'extension suivante :

- o *La politique du logement social d'intérêt communautaire,*

Est considéré d'intérêt communautaire :

- L'aide technique et financière à l'harmonisation de programmes de construction et de rénovation de logements locatifs à loyers modérés et de logements en accession à la propriété à prix maîtrisé répondant aux objectifs du PLH,
- La mise en place, en concertation avec les communes, d'une politique foncière en faveur de l'habitat social répondant aux objectifs du PLH.

○ les actions, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

Est considéré d'intérêt communautaire :

- L'équipement et la gestion de logements locatifs temporaires répondant aux objectifs du PLH ;
- Les études diverses sur le logement, la mise en place et le suivi d'un observatoire de l'Habitat.

Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur cette extension de compétences (qui sera transférée ensuite au Syndicat Mixte du Pays de Lacq).

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré.

DECIDE de confier à la Communauté de Communes de LAGOR la compétence suivante : « la politique du logement social d'intérêt communautaire et les actions, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées »,

PRECISE que la Communauté transférera ensuite cette compétence au Syndicat Mixte du Pays de LACQ.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.


Jean François BARDET
MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent(s) et excusé(s) : Monsieur LARROQUE Francis.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Monsieur Francis LARROQUE a donné procuration à Monsieur Michel LAUDA pour l'ensemble des votes.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

OBJET : AMORTISSEMENT DES BIENS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations décidant des durées d'amortissement des biens renouvelables.

Il présente aux membres du conseil le tableau d'amortissement de la Commune de Loubieng et les biens à intégrer dans le Budget Primitif pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le tableau d'amortissement des biens de la commune de Loubieng joint en annexe,

DECIDE d'intégrer dans le budget primitif 2009 les biens concernés,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.

Jean François BARTHET
MAIRE



ETAT DE L'ACTIF AU 31/12/2008

N°	ART	ANNEE	DESIGNATION	DUREE	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	MONTANT NET	AMORTISSEMENTS 2009
76	202	2005	CARTE COMMUNALE	1	913,12	913,12		
	Somme 202				913,12	913,12		
27	2112	1999	TERRAIN TOURRIANGLE		14,94		14,94	
28	2112	1999	TERRAIN LAHITOLLE		175,01		175,01	
29	2112	1999	TERRAIN LAMAISON		178,52		178,52	
48	2112	2000	TERRAIN LAGARDERE		129,58		129,58	
53	2112	2001	TERRAIN PEYRAN		194,37		194,37	
57	2112	2002	CHEMIN BALASQUE/PEDEHONTAA-HIA		312,00		312,00	
	Somme 2112				1 004,42		1 004,42	
6	2113	1900	JARDIN PRESBYTERE		80,80		80,80	
	Somme 2113				80,80		80,80	
1	2115	1650	SOL EGLISE		132,63		132,63	
3	2115	1880	SOL ECOLE		493,93		493,93	
7	2115	1900	COUR PRESBYTERE		187,51		187,51	
12	2115	1981	TERRRAIN COULOUME PEYRAN SALLE		11 038,85		11 038,85	
13	2115	1983	TERRAIN ABRI-BUS		220,07		220,07	
	Somme 2115				12 072,99		12 072,99	
8	2116	1900	CIMETIERE		488,60		488,60	
	Somme 2116				488,60		488,60	
9	2118	1900	PROPRIETES AGRICOLES		263,26		263,26	
69	2118	2004	PROPRIETE SALLENAVE		13 260,00		13 260,00	
	Somme 2118				13 523,26		13 523,26	
70	2121	2004	PLANTATION D'ARBRES		7 715,77		7 715,77	
87	2121	2006	REBOISEMENT TERRAIN SALLENAVE		46 506,46		46 506,46	
90	2121	2007	1980 CHENES SESSILES / ONF		10 459,02		10 459,02	
	Somme 2121				64 681,25		64 681,25	
30	2128	1999	AMENAGEMENT BOURG		143 055,99		143 055,99	
	Somme 2128				143 055,99		143 055,99	
4	21311	1880	ANCIENNE MAIRIE		36 344,38		36 344,38	
19	21311	1997	MAIRIE ET SALLE ANNEXE		282 280,41		282 280,41	
	Somme 21311				318 624,79		318 624,79	
5	21312	1880	ECOLE		137 521,85		137 521,85	
	Somme 21312				137 521,85		137 521,85	
71	21316	2004	CAVEAU 3 PLACES		2 443,15		2 443,15	
72	21316	2004	EQUIPEMENT DE CIMETIERE		8 045,27		8 045,27	
	Somme 21316				10 488,42		10 488,42	
2	21318	1650	EGLISE		198 924,61		198 924,61	
10	21318	1900	PRESBYTERE		116 615,13		116 615,13	
14	21318	1983	SALLE POLYVALENTE		248 548,05		248 548,05	
	Somme 21318				564 087,79		564 087,79	
18	2132	1996	LOGEMENT LOCATIF SOCIAL		57 001,08		57 001,08	
	Somme 2132				57 001,08		57 001,08	
73	2138	2004	MAISON SALLENAVE "QUOATEMAS"		66 277,00		66 277,00	
	Somme 2138				66 277,00		66 277,00	
11	21534	1962	RESEAU ELECTRIQUE		68 887,74		68 887,74	
	Somme 21534				68 887,74		68 887,74	
31	21568	1999	EXTINCTEURS	6	633,29	633,29		
49	21568	2000	3 EXTINCTEURS SILICE		289,90		289,90	
63	21568	2003	3 EXTINCTEURS SILICE		349,15		349,15	
	Somme 21568				1 272,34	633,29	639,05	
64	2158	2003	EQUIPEMENT GUIRLANDES DE NOEL		1 239,18		1 239,18	
65	2158	2003	GUIRLANDES DE NOEL		555,10		555,10	
77	2158	2005	TONDEUSE KAAZ LM 5360 HXA	6	1 260,00	630,00	630,00	210,00
	2158	2005	TAILLE HAIES KAAZ TM 3200	6	522,00	261,00	261,00	87,00
	2158	2005	SOUFFEUR ZENOAJ EB 7000	6	494,99	247,49	247,50	82,50
80	2158	2005	ECHAFFAUDAGE 7M50 SECURISE	6	2 516,38	1 258,20	1 258,18	419,40
81	2158	2005	DEBROUSSAILLEUSE KAAZ VR 540	6	683,40	341,69	341,71	113,90
	Somme 2158				7 271,05	2 738,38	4 532,67	912,80
82	2182	2005	VEHICULE MERCEDES SPRINTER	8	15 548,00	5 830,50	9 717,50	1 943,50
	Somme 2182				15 548,00	5 830,50	9 717,50	1 943,50
17	2183	1995	PHOTOCOPIEUR REX ROTARY		1 219,59		1 219,59	
20	2183	1997	MATERIEL ICONE INFORMATIQUE	3	1 789,61	1 789,61		
22	2183	1998	PHOTOCOPIEUR MINOLTA EP 1052	5	1 863,72	1 863,72		
23	2183	1998	MICRO ORDINATEUR DECIMAL	3	1 093,93	1 093,93		
24	2183	1998	MICRO DECIMAL CELERON 266	3	1 764,99	1 764,99		
25	2183	1998	IMPRIMANTE EPSON STYLUS COULEU		294,17		294,17	
50	2183	2000	CARTE RESEAU CD ROM ET MODEM		498,51		498,51	
51	2183	2000	TELECOPIEUR BROTHER FAX 930		326,37		326,37	
52	2183	2000	TELEPHONE S/FIL PHILIPS KALA		144,95		144,95	
54	2183	2001	TELEPHONE KALA 682 Z		107,57		107,57	
55	2183	2001	RETROPROJECTEUR QUANTUM 250 W		353,73		353,73	
56	2183	2001	FILTRE ECRAN		245,23		245,23	
58	2183	2002	ONDULEUR PULSAN 500		134,92		134,92	
59	2183	2002	ORDINATEUR PENTIUM 4.17 GHZ 40	3	2 658,00	2 658,00		
66	2183	2003	IMPRIMANTE EPSON STYLUS PHOTO		160,00		160,00	
67	2183	2003	ORDINATEUR AMD DURON 1.3 GHZ20	3	870,00	870,00		
68	2183	2003	DICTAPHONE NUMERIQUE OLYMPUS		202,12		202,12	
74	2183	2004	PERFORELIEUR PB 2450	5	389,75	311,80	77,95	77,95
83	2183	2005	ORDINATEUR SAMSUNG PORTABLE M 40	3	2 739,92	2 739,92		
84	2183	2005	SCANNER EPSON P2580P	3	149,49	149,49		
85	2183	2005	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP-SIH	3	733,03	733,03		
88	2183	2006	PHOTOCOPIEUR CANOM IR 2020	5	3 253,12	1 301,24	1 951,88	650,62
91	2183	2007	TELEPHONE S/FIL SIEMENS SL565 BLUETOOTH	5	376,34	376,34		
92	2183	2007	IMPRIMANTE JET D ENCRE HP DESKJET 6980	3	261,92	261,92		
111	2183	2008	TELEPHONE SANS FIL	1	95,63		95,63	95,63

112	2183	2008	TELEPHONE SANS FIL	1	90,39		90,39	90,39
89	2183	2006	ORDINATEUR AMD SEMPRON 2600+	3	974,00	649,34	324,66	324,66
	Somme 2183				22 791,00	16 563,33	6 227,67	1 239,25
32	2184	1999	SIEGE POUTRE 2 PLACES	10	348,95	314,10	34,85	34,85
33	2184	1999	MEUBLE PRESENTOIR A REVUE	10	311,26	280,16	31,10	31,10
34	2184	1999	SIEGE SENA	10	175,95	158,40	17,55	17,55
35	2184	1999	TABLE PLATEAU STRATIFIE	10	580,98	522,90	58,08	58,08
36	2184	1999	2 SIEGES VISITEUR	10	90,82	81,72	9,10	9,10
37	2184	1999	CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	10	219,34	197,38	21,96	21,96
38	2184	1999	MEUBLE BIBLIOTHEQUE	10	402,45	362,25	40,20	40,20
39	2184	1999	FAUTEUIL DE BUREAU	10	240,11	216,09	24,02	24,02
40	2184	1999	2 SIEGES VISITEUR	10	183,12	164,79	18,33	18,33
41	2184	1999	4 TABLES MODULAIRES 120X80	10	733,21	659,88	73,33	73,33
42	2184	1999	2 TABLES 1/2 ROND DIAMETRE 160	10	533,91	480,51	53,40	53,40
43	2184	1999	12 SIEGES	10	544,94	490,42	54,52	54,52
44	2184	1999	CLOISON MOBILE EN PANNEAU LIEG	10	395,10	355,59	39,51	39,51
45	2184	1999	8 TABLES PLIANTES 120X80	10	1 320,80	1 188,72	132,08	132,08
46	2184	1999	16 TABLES PLIANTES 180X80	10	3 135,81	2 822,22	313,59	313,59
47	2184	1999	144 SIEGES ECO 100	10	3 441,75	3 097,60	344,15	344,15
75	2184	2004	10 TABLES DE RECEPTION/20BANCS	10	1 794,00	717,60	1 076,40	179,40
93	2184	2007	CHARIOT SALLE ANNEXE	1	205,96	20,60	185,36	185,36
94	2184	2007	MOBILIER ECOLE	10	449,22	44,92	404,30	44,92
95	2184	2007	10 TABLES DE RECEPTION/20BANCS	10	1 554,80	155,48	1 399,32	155,48
96	2184	2007	RAYONNAGE CLASSIQUE 1750X900X300	10	486,41	48,64	437,77	48,64
97	2184	2007	CHAISES POUR L ECOLE	1	314,54	314,54		
98	2184	2007	4 COUCHETTES EMPILABLES	1	143,28	143,28		
109	2184	2008	5 TABLES CANTINE	10	837,20		837,20	83,72
	Somme 2184				18 443,91	12 837,79	5 606,12	1 963,29
15	2188	1993	MACHINE A LAVER VEDETTE 502 T		455,82		455,82	
16	2188	1993	CUMULUS ELECTR 30 L ECOLE		1 228,74		1 228,74	
21	2188	1997	CUISINIERE ELECTRIQUE CANTINE	6	820,18	820,18		
26	2188	1998	LAVE VAISSELLE CANTINE	6	3 281,60	3 281,60		
30	2188	2002	CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE ATLANTI		653,83		653,83	
1	2188	2002	AUTOLAVEUSE 454C A CABLE	6	2 845,09	2 845,09		
86	2188	2005	VAISSELLE SALLE ANNEXE MAIRIE	6	1 114,93	557,46	557,47	185,82
100	2188	2007	VITRINE INTER 12F	6	417,40	69,57	347,83	69,57
101	2188	2007	ECHELLE 2 PLANS TRANSFORMABLE PRO	6	220,29	36,72	183,57	36,72
102	2188	2007	VAISSELLE SALLE ANNEXE MAIRIE	6	1 081,42	180,24	901,18	180,24
99	2188	2007	ISOLOIR ISOVOX CASE PMR	6	275,08	45,85	229,23	45,85
110	2188	2008	ILLUMINATIONS NOEL	10	598,00		598,00	59,80
	Somme 2188				12 992,38	7 836,71	5 155,67	578,00
103	2313	2007	BATIMENTS COMMUNAUX		12 417,34		12 417,34	
104	2313	2007	PRESBYTERE - AMENAGT INTERIEUR		103 133,10		103 133,10	
105	2313	2007	MAISON SALLENAVE -		1 583,09		1 583,09	
106	2313	2007	BATMENTS SCOLAIRES + CANTINE		24 720,12		24 720,12	
107	2313	2007	REHABILITATION LOGEMENT COMMUNAL		22 359,50		22 359,50	
108	2313	2007	CIMETIERE		9 873,48		9 873,48	
	Somme 2313				174 086,63		174 086,63	
62	2423	2002	VOIRIE A CC LAGOR		1 435 394,71		1 435 394,71	
	Somme 2423				1 435 394,71		1 435 394,71	
	Total				3 146 509,12	47 353,12	3 099 156,00	6 636,84

Séance du 31 mars 2009

L'an deux mil neuf, le trente et un mars, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du premier adjoint,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Messieurs BARTHET Jean-françois (Maire), LAUDA Michel (1er Adjoint), BERGEROT Hervé, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames: TESTEGUTTE Nadine (2ème Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie e HARAMBOURE Évelyne.

Procurations :

Monsieur LARROQUE Francis a donné procuration à Monsieur LAUDA Michel pour l'ensemble des votes.

Etaient absent(s) :

Monsieur LARROQUE Francis.

Etaient excusé(s) :

Monsieur LARROQUE Francis.



Date de la convocation
26 mars 2009

Date d'affichage
03 avril 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

03 avril 2009

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

et publication du
03 avril 2009

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

vote le Compte Administratif de l'exercice 2008 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	123 320,00
	Réalisé :	47 303,37
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	123 320,00
	Réalisé :	100 989,27
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	239 467,00
	Réalisé :	224 654,52
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	239 467,00
	Réalisé :	247 922,97
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	53 685,90
Fonctionnement :	23 268,45
Résultat global :	76 954,35

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Loubieng,

Le Maire,

BARTHET Jean-François



Séance du 31 mars 2009

L'an deux mil neuf, le trente et un mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du premier adjoint,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Messieurs BARTHET Jean-françois (Maire), LAUDA Michel (1er Adjoint), BERGEROT Hervé, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2ème Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Procurator(s) :

Monsieur LARROQUE Francis a donné procuration à Monsieur LAUDA Michel pour l'ensemble des votes.

Etai(en)t absent(s) :

Monsieur LARROQUE Francis.

Etai(en)t excusé(s) :

Monsieur LARROQUE Francis.



Date de la convocation
26 mars 2009

Date d'affichage
26 mars 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2009 A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

03 avril 2009

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008

et publication du 03 avril 2009

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable d'Orthez à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2008 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Loubieng,

Le Maire,

BARTHET Jean-François



Séance du 31 mars 2009

L'an deux mil neuf, le trente et un mars, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du premier adjoint,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	11
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Messieurs BARTHET Jean-françois (Maire), LAUDA Michel (1er Adjoint), BERGEROT Hervé, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames: TESTEGUTTE Nadine (2ème Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Procurations(s) :

Monsieur LARROQUE Francis a donné procuration à Monsieur LAUDA Michel pour l'ensemble des votes.

Étai(en)t absent(s) :

Monsieur LARROQUE Francis.

Étai(en)t excusé(s) :

Monsieur LARROQUE Francis.



Date de la convocation

26 mars 2009

Date d'affichage

03 avril 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

03 avril 2009

et publication du

03 avril 2009

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

AFFECTATION DES RESULTATS 2008

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	6 062,15
	- un excédent reporté de :	29 330,60
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	23 268,45
	- un excédent d'investissement de :	53 685,90
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un excédent de financement de :	53 685,90
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2008 : EXCÉDENT	23 268,45
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	23 268,45
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	53 685,90

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Loubieng,

Le Maire,
BARTHET Jean-François





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent(s) et excusé(s) : Monsieur LARROQUE Francis.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Monsieur Francis LARROQUE a donné procuration à Monsieur Michel LAUDA pour l'ensemble des votes.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée délibérante le budget primitif de l'exercice 2009 et lui demande de se prononcer.

Le Conseil municipal après avoir discuté le projet,

DECIDE de voter ce budget par chapitre qui se résume de la façon suivante :

- * Dépenses de fonctionnement..... **248 364 euros**
- * Recettes de fonctionnement **248 364 euros**

- * Dépenses d'investissement..... **93 790 euros**
- * Recettes d'investissement **93 790 euros**

Marianne par Chavanon

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Séance du 31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent(s) et excusé(s) : Monsieur LARROQUE Francis.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Monsieur Francis LARROQUE a donné procuration à Monsieur Michel LAUDA pour l'ensemble des votes.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

OBJET : REMUNERATION PERCEPTEUR.

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune est appelée à demander le concours de Monsieur CALDEIRA Jean-François, receveur municipal, pour des prestations de conseil en matière économique, financière et budgétaire.

Ces prestations peuvent être rémunérées par les collectivités locales sur la base des arrêtés ministériels des 21 mars 1962 et 16 décembre 1983.

Considérant les services rendus,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à Monsieur CALDEIRA Jean-François, à taux plein, les indemnités prévues aux textes susvisés.

Marianne par Chavanon

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.


Jean François BARTHET
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Séance du 31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent(s) et excusé(s) : Monsieur LARROQUE Francis.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Monsieur Francis LARROQUE a donné procuration à Monsieur Michel LAUDA pour l'ensemble des votes.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

OBJET : FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2009.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de : 77 631 €

Après en avoir délibéré,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2009 comme suit :

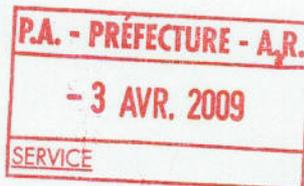
TAXES	TAUX 2008	TAUX 2009	BASES 2009	PRODUITS 2009
T.H.	7,99%	7,99%	439 900,00 €	35 148 €
F.B.	9,19%	9,19%	256 700,00 €	23 591 €
F.N.B	42,55%	42,55%	44 400,00 €	18 892 €
TOTAL				77 631 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents, Pour extrait,

Le Maire.

Jean François BARTHET
MAIRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Séance du 31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent(s) et excusé(s) : Monsieur LARROQUE Francis.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Monsieur Francis LARROQUE a donné procuration à Monsieur Michel LAUDA pour l'ensemble des votes.

OBJET : AUTORISATION DE MANDATEMENT.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il serait souhaitable, lors d'événements particuliers, tels que décès, naissance, mariage, départ à la retraite ou en mutation concernant un élu, un employé communal, un de leurs proches, ou toute personne ayant collaboré étroitement avec la municipalité, de permettre d'offrir un cadeau ou une gerbe au nom de la Commune, sans avoir à réunir systématiquement le Conseil Municipal, ce que l'urgence rend souvent impossible.

Il en va de même lors de réunions de travail avec des techniciens ou personnalités extérieurs à la commune, où il est d'usage d'inviter ces personnes au restaurant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses susmentionnées, dans la limite d'un montant unitaire de 200 €

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent(s) et excusé(s) : Monsieur LARROQUE Francis.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Monsieur Francis LARROQUE a donné procuration à Monsieur Michel LAUDA pour l'ensemble des votes.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

OBJET : DÉTERMINATION DU TYPE DE FACTURES A IMPUTER A L'ARTICLE "FETE ET CEREMONIES" DU BUDGET PRIMITIF 2009.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est souhaitable que le Conseil Municipal prenne une délibération de principe autorisant l'engagement de telle ou telle catégorie de dépenses à imputer à l'article 6232. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE l'engagement des catégories de dépenses suivantes et leur imputation à l'article 6232 dans le Budget Primitif 2009 :

- Gerbes de fleurs,
- Apéritifs,
- Cadeaux ou récompenses,
- Primes,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Séance du 31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-François BARTHET,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Messieurs Jean-François BARTHET (Maire), Michel LAUDA (1er Adjoint), Hervé BERGEROT, Jackie MENANT, Serge PÉTRIAT et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Nadine TESTEGUTTE (2° Adjointe), Anne-Marie BALASQUE, Annie CAMBET et Évelyne HARAMBOURE.

Procurat(s) :

Monsieur Francis LARROQUE a donné procuration à Monsieur Michel LAUDA.

Étai(en)t absent(s) :

Monsieur Francis LARROQUE.

Étai(en)t excusé(s) :

Monsieur Francis LARROQUE.



Date de la convocation
26 mars 2009

Date d'affichage
26 mars 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.
en Préfecture le

03 avril 2009

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

et publication du

03 avril 2009

vote le Compte Administratif de l'exercice 2008 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	220 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	220 000,00
	Réalisé :	220 000,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	220 000,00
	Réalisé :	79 373,07
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	220 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	220 000,00
Fonctionnement :	-79 373,07
Résultat global :	140 626,93

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à loubieng

Le Maire,

Jean-François BARTHET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOUBIENG - BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT
DE QUOATEMAS**

Séance du 31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-François BARTHET,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Messieurs Jean-François BARTHET (Maire), Michel LAUDA (1er Adjoint), Hervé BERGEROT, Jackie MENANT, Serge PÉTRIAT et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Nadine TESTEGUTTE (2° Adjointe), Anne-Marie BALASQUE, Annie CAMBET et Évelyne HARAMBOURE.

Procuration(s) :

Monsieur Francis LARROQUE a donné procuration à Monsieur Michel LAUDA.

Etai(en)t absent(s) :

Monsieur Francis LARROQUE.

Etai(en)t excusé(s) :

Monsieur Francis LARROQUE.



Date de la convocation
26 mars 2009

Date d'affichage
26 mars 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2009 et publication du 03 avril 2009. A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

03 avril 2009

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008

et publication du

03 avril 2009

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable d'Orthez à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2008 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à loubieng

Le Maire,
Jean-François BARTHET

Marianne par Chavanon



Jean François BARTHET
MAIRE

Séance du 31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-François BARTHET,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Messieurs Jean-François BARTHET (Maire), Michel LAUDA (1er Adjoint), Hervé BERGEROT, Jackie MENANT, Serge PÉTRIAT et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Nadine TESTEGUTTE (2° Adjointe), Anne-Marie BALASQUE, Annie CAMBET et Évelyne HARAMBOURE.

Procuration(s) :

Monsieur Francis LARROQUE a donné procuration à Monsieur Michel LAUDA.

Etai(en)t absent(s) :

Monsieur Francis LARROQUE.

Etai(en)t excusé(s) :

Monsieur Francis LARROQUE.



Date de la convocation
26 mars 2009

Date d'affichage
26 mars 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.
en Préfecture le

03 avril 2009

AFFECTATION DES RESULTATS 2008

et publication du

03 avril 2009

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	79 373,07
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	79 373,07
	- un excédent d'investissement de :	220 000,00
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un excédent de financement de :	220 000,00
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2008 : DÉFICIT	79 373,07
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	79 373,07
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	220 000,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à loubieng

Le Maire,
Jean-François BARTHET



Séance du 31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-François BARTHET,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Messieurs Jean-François BARTHET (Maire), Michel LAUDA (1er Adjoint), Hervé BERGEROT, Jackie MENANT, Serge PÉTRIAT et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Nadine TESTEGUTTE (2° Adjointe), Anne-Marie BALASQUE, Annie CAMBET et Évelyne HARAMBOURE.

Procurat(s) :

Monsieur Francis LARROQUE a donné procuration à Monsieur Michel LAUDA.

Etai(en)t absent(s) :

Monsieur Francis LARROQUE.

Etai(en)t excusé(s) :

Monsieur Francis LARROQUE.



Date de la convocation
26 mars 2009

Date d'affichage
26 mars 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2009 et publication du 03 avril 2009. A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

03 avril 2009

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

03 avril 2009

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2009 :

Investissement

Dépenses : 220 000,00

Recettes : 220 000,00

Fonctionnement

Dépenses : 220 000,00

Recettes : 220 000,00

Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses :	220 000,00
Recettes : <i>Marianne par Chavanon</i>	220 000,00
Fonctionnement	
Dépenses :	220 000,00
Recettes :	220 000,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à loubieng

Le Maire,

Jean-François BARTHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent(s) et excusé(s) : Monsieur LARROQUE Francis.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Monsieur Francis LARROQUE a donné procuration à Monsieur Michel LAUDA pour l'ensemble des votes.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

OBJET : RENOUVELLEMENT D'UN POSTE DE GARDIEN DE BÂTIMENTS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 05 mars 2004 décidant de la création pour un an à compter du 1er avril 2004 d'un emploi à temps non complet de gardien des bâtiments communaux pour les locaux de l'ancienne Mairie, de la Mairie et des salles annexe et polyvalente. Depuis cette date, Mademoiselle Odile HOUZÉ occupe cette fonction. Il propose qu'un nouveau contrat de travail à durée déterminée de 1 an soit établi et que cet emploi soit doté d'une rémunération forfaitaire nette de 80 € par mois.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de contrat de travail liant la Commune et l'agent ainsi recruté, et demande à ces derniers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE la création à compter du 01 avril 2009 d'un emploi à temps non complet de gardien des bâtiments de l'ancienne Mairie, de la Mairie et des salles annexe et polyvalente,

DECIDE que cet emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent contractuel,

DECIDE que l'agent percevra une rémunération nette de **80 €**,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail d'une durée de 1 an joint en annexe.

DEMANDE à être de nouveau consulté lors de l'échéance dudit contrat à savoir avant le 1er avril 2010.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE



ENTRE

le Maire de la Commune de LOUBIENG, dûment habilité à cette fin par une délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2009, soumise au contrôle de la légalité le et affiché le

ET

Mademoiselle HOUZÉ Odile, née le 20 octobre 1960 à LILLEBONNE (76) demeurant à LOUBIENG ,

Considérant que Mlle Odile HOUZÉ remplit les conditions générales de recrutement prévues à l'article 02 du décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agent non titulaires de la fonction publique territoriale,

Il expose ce qui suit :

En application des dispositions de l'article 3 - 4ème alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible, dans les communes de moins de 1000 habitants, de recruter des agents contractuels pour assurer des fonctions correspondant à un service à temps non complet représentant moins de 17 h 30 de travail par semaine et ce pour une durée déterminée.

Ceci exposé, il est exposé ce qui suit :

ARTICLE 1er - ENGAGEMENT - ATTRIBUTIONS

A compter du 01 avril 2009 et pour une durée de 1 an, Mademoiselle Odile HOUZÉ est engagée par la Commune de LOUBIENG en qualité de gardien du bâtiment de l'ancienne Mairie, de la Mairie, des salles polyvalente et annexe. Elle assurera ses fonctions sous l'autorité du Maire ou des personnes délégués par lui.

ARTICLE 2ème - REMUNERATION

Elle percevra une rémunération forfaitaire de 80 euros net par mois.

ARTICLE 3ème - SÉCURITÉ SOCIALE - RETRAITE

Mademoiselle Odile HOUZÉ relèvera du régime général de la Sécurité Sociale et de l'IRCANTEC.

ARTICLE 4ème - RENOUELEMENT DU CONTRAT

Le présent contrat ne pourra être renouvelé que par reconduction expresse.

ARTICLE 5ème - AUTRES DISPOSITIONS

D'une manière générale, Mademoiselle Odile HOUZÉ se verra appliquer les dispositions de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction

publique territoriale en tant qu'elles concernent les agents non titulaires ainsi que celle du décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Fait à LOUBIENG, le - 1 AVR. 2009

*Faire précéder la signature des parties par la mention manuscrite :
"Lu et approuvé"*

Le salarié,

Lu et approuvé
[Signature]

Le Maire,

Lu et approuvé
[Signature]

Jean François BARTHET
MAIRE

(Cachet de la Mairie).